District Drôme Ardèche de Football

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 4
du 26 septembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 -Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

MODIFICATION CALENDRIER POULE A EN D2 CONCERNANT LE MATCH HAUTERIVES/RCTT QUI SE JOUERA LE 9 OCTOBRE 2022 AU LIEU DU 02 OCTOBRE SUITE A LA QUALIFICATION DU RCTT EN COUPE DE FRANCE

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00
RETRAIT EQUIPE DE CHABEUIL DE LA POULE C.
EQUIPE DE BEAUMONTELEGER INTEGREE DANS LA POULE C (AU LIEU DE LA POULE B)

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)
Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn
Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons. Nous espérons pouvoir faire une poule exclusivement féminine en 2éme phase.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)
Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn
Rassemblement féminin le samedi 1er octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 2 poules géographiques en phase 1 et 2 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

UTILISATION DE LA FMI RECOMMANDEE

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).
Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn
Rassemblement féminin le samedi 1er octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 3 poules géographiques en phase 1 et 3 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)
Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn
Rassemblement féminin le samedi 1er octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases et la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

UTILISATION DE LA FMI OBLIGATOIRE

Pour cette saison la ligue organise un championnat inter-district en U18F à 11. Ce championnat sera géré par le district de l'Isère. 4 clubs de Drôme Ardèche se sont inscrits dans ce championnat et sont intégrés dans la poule B qui est donc composée des clubs suivants : Echirolles (38), Creys Morestel (38), Sud Isère (La mure 38), Thonon (74), Rhône Crussol (07), Pierrelatte (26), Davézieux (07) et Chomérac (07).
Le calendrier est disponible sur le site du district de l'Isère.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Après renseignements pris auprès de la ligue, il n'y a plus d'obligation de passer par un médecin fédéral pour les dossiers de double sur-classement. Le dossier médical est toujours le même mais peut-être rempli par le médecin traitant à condition que celui-ci puisse faire l'électrocardiogramme nécessaire.

Les filles peuvent jouer en mixité jusqu'en U16 avec 1 an de plus que les garçons (Ex une jeune licenciée U16 peut jouer en U15 garçons ou une jeune licenciée U14 peut en jouer en U13 garçons).
Les équipes entièrement féminines peuvent intégrer un championnat garçons et peuvent jouer avec des filles âgées de 2 ans de plus (Ex une équipe féminine inscrite en championnat garçons U11 peut avoir des filles U12 et U13 dans son effectif).

Article 13 – Horaires officiels de rencontres (extrait)

1. L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
2. L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite la saisie via Footclub du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
   Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui du District.
3. L'horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission des Competitions du District pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modification des dates des rencontres :

- Pendant la période verte : Jusqu'à J–21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

- Pendant la période orange : de J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via Footclubs et sera validée par la commission concernée après validation des 2 clubs.

- Pendant la période rouge : A partir J-12 inclus, la demande doit être faite par mail à la commission concernée. La décision de validation reviendra à la commission au vu du motif sérieux et motivé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.
Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange

Il y avait un souci de paramétrage qui ne donnait pas la possibilité de saisir sur footclubs des demandes de modifications. Le problème semble réglé ; merci donc de saisir vos demandes sur footclubs.